### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés: Mesdames LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Monsieur PLAUCHE Jonathan

Procuration: Madame LEAL Séverine à Monsieur PLAUCHE Régis

Convocation et affichage: 07/12/2023

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 8

Approbation, à l'unanimité, de l'ordre du jour ainsi modifié :

- Suppression du point « VIREMENTS DE CREDITS »
- Ajout du point « AUGMENTATION DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE »

Remerciement aux conseillers municipaux de la part des employés municipaux pour les KDO4

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2023 Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2023 et le soumet à approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2023.

## 2. PROTECTION DES DONNEES INFORMATIQUES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe que plusieurs collectivités ont rencontré des problèmes de perte ou de piratage de données informatiques générant un travail considérable pour les récupérer.

Afin de se prémunir de ce risque, Office Center propose :

- D'une part, l'installation en local d'un serveur de données (2 To), du logiciel et d'un onduleur pour sauvegarder automatiquement les données de nos ordinateurs pour un montant d'investissement de 863.00 € HT (1035.60 € TTC);
- D'autre part, une sauvegarde automatique et sécurisée de ces données (1 To) hébergées en France dans le Cloud, pour un abonnement annuel de 147,00 € HT (176,40 € TTC), renouvelable.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

# Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Retient Office Center pour installer un serveur de données, logiciel et onduleur d'un montant d'investissement de 863,00 € HT (1035,60 € TTC) ;
- Approuve la souscription d'un abonnement annuel de sauvegarde automatique des données hébergées en France sur le Cloud d'un montant de 147,00 € HT/an (176,40 € TTC/an) ;
- Dit que ces dépenses seront inscrites au budget 2024 ;
- Charge le Maire de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à cette affaire.

# 3. SUBVENTION 2023-2024 COOPERATIVE SCOLAIRE ET CREDITS PEDAGOGIQUES DE BEVONS

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle convention de répartition des dépenses du Regroupement Pédagogique Intercommunal a été signée en octobre 2023. Dorénavant, les crédits pédagogiques et la subvention pour la coopérative scolaire sont intégrés dans le calcul de répartition des dépenses et chaque commune procède aux versements de ces crédits à l'école de sa Commune.

Pour rappel, dans sa séance du 12 octobre 2021, le Conseil avait voté la revalorisation à 25 €/enfant pour la coopérative scolaire et à 55 €/enfant en crédits pédagogiques (délibération 47/2021).

Monsieur le Maire informe que cette année, la Commune compte 13 élèves ; il convient donc que la Commune de Bevons verse :

- 325 € à la coopérative scolaire de l'école de Bevons,
- 715 € en crédits pédagogiques disponibles à la Mairie de Bevons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les versements détaillés cidessus.

# 4. PASSAGE AUX LEDS DES ECLAIRAGES PUBLICS - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT 2024

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la politique nationale de planification écologique, le Gouvernement a créé un fonds d'accélération de la transition écologique, le Fonds Vert, dont l'objectif est d'offrir à toutes les collectivités les ressources nécessaires pour accélérer leur adaptation au changement climatique.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation des 41 éclairages publics communaux avec le passage aux ampoules leds. Il indique que le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules leds permettrait de réduire l'impact énergétique de la Commune par la baisse d'environ 75% de la consommation d'énergie sur ce poste, de diminuer les dépenses d'électricité et de limiter l'impact de la variation des prix de l'énergie dans le temps.

Par ailleurs, cette solution serait plus avantageuse financièrement et environnementalement que la mise en place de nouvelles lanternes leds.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise URBELEC d'un montant de 3346,50 € HT.

Pour cela, il convient de formuler une demande d'aide financière dans le cadre de l'axe 1 - Rénovation parcs luminaires d'éclairage public du Fonds Vert 2024, sachant que le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	%	Montant en € HT
Passage aux leds des éclairages publics	3346.50	Fonds Vert 2024	80 %	2677,20
		Autofinancement	20 %	669,30
Total (coût du projet)	3346,50	Total	100 %	3346,50

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de travaux de passage aux leds des éclairages publics ;
- Valide le devis de l'entreprise URBELEC pour un montant des travaux de 3346,50 € HT ;
- Approuve le plan prévisionnel de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire à lancer sitôt la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert 2024 ;
- Charge le Maire de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation.

# 5. AUGMENTATION DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que la Région Sud a augmenté tous les tarifs de restauration et d'hébergement à compter du  $1^{er}$  janvier 2024 et que le repas enfant de la restauration scolaire livré par l'EREA passe de  $4,10 \in à 4,20 \in$ .

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif du ticket enfant de  $4,10 \in a$  4,20  $\in a$  compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (prix facturé aux parents).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'augmentation du tarif du ticket enfant de restauration scolaire de 4,10 € à 4,20 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; indique que le prix du repas adulte reste inchangé soit 7,80 € et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la fourniture des repas par l'EREA de Haute-Provence à BEVONS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### 6. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Reprographie du BEVONS INFO de décembre 2023 et du Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs (DICRIM) à l'Imprimerie Nouvelle de Sisteron (380 € HT).

# 7. QUESTIONS DIVERSES

#### Réunions:

- Forum Avenir à l'EREA le mardi 28 novembre
- Réunion Regroupement Pédagogique Intercommunal le mardi 28 novembre
- Bureau CCJLVD le mardi 28 novembre
- Inauguration des nouveaux locaux de la Direction Départementale des Services Incendie et Secours le jeudi 30 novembre
- Commission de contrôle des listes électorales le jeudi 07 décembre
- Rencontre avec les enseignants de l'EREA le lundi 11 décembre
- Conseil d'administration de l'EREA le mardi 12 décembre

# Entretiens et travaux réalisés

- Pose luminaires et cendrier sous le porche de la Mairie
- Mise en service des illuminations de Noël

# Entretiens et travaux à finaliser / venir

- Installation du nouveau support cycles à Saint-Michel
- Installation des panneaux d'affichage aux Points d'Apport Volontaire (PAV)
- Installation des panneaux de signalisation routières
- Finalisation des murs du cimetière + étalement des terres
- Déplacement de l'abribus au Quartier Saint-Michel
- Aménagement du PAV du quartier Saint-Michel
- Taille d'arbres Chemin du Ravin de la Combe
- Installation de la protection des données informatiques

#### Divers

- Panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école et de la mairie : étude commandée au SDE04
- Demande de subvention « Fonds vert » pour remplacement de toutes les ampoules de l'éclairage public par des leds à soumettre avant le 31/12

La séance est levée à 20h45 Le Maire, Marc HUSER

Le Secrétaire, Patrick SCOTTI